

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 11 - 06

Séance du 18 novembre 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille quatorze, le dix huit novembre,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

QUARTIER LA BOURRASQUE

**EXTENSION DU RESEAU
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

**BILAN ET CLOTURE DE
L'AUTORISATION DE
PROGRAMME SUR LE
BUDGET DE
L'ASSAINISSEMENT**

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VALVERDE, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTALU, GIULIANO, GUEGUEN, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Pierre LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Louis SAOUT (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Madame Sabine GIACALONE, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20141120-DELIB20141106-
DE
Date de télétransmission : 20/11/2014
Date de réception préfecture : 20/11/2014

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme dénommée La Bourrasque – Extension du réseau public d'assainissement – et les crédits de paiement afférents.

Cette délibération prévoyait la mise en œuvre de travaux de raccordement du quartier de la Bourrasque au réseau public d'assainissement des eaux usées, sur la base d'un programme pluriannuel de quatre années à compter de l'exercice 2011.

Ce quartier, constitué d'habitats individuels et délimité par le chemin rural du Sorba et le ruisseau des Lecques, n'est pas raccordé au réseau public. Les travaux d'extension du réseau public d'assainissement devaient permettre de remédier à la situation actuelle et de répondre à la demande des riverains.

Les travaux programmés sur une période de quatre années, de 2011 à 2014, pour un montant global de 1 200 000 euros TTC, n'ont pu être réalisés.

Il est donc proposé au Conseil municipal de clôturer l'autorisation de programme de la Bourrasque qui ne s'est traduite par aucune réalisation.

Les écritures comptables correspondant à la clôture de l'autorisation de programme sont retranscrites au budget supplémentaire 2014 de l'Assainissement.

Par exigence de sincérité budgétaire, une nouvelle autorisation de programme sera proposée à l'Assemblée lorsque les conditions de réalisation seront réunies, et sur la base d'estimations financières actualisées.

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2014, présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2014,

Considérant la consultation de la Commission des finances du 7 novembre 2014,

Le Conseil Municipal, par :

30 Voix POUR

3 ABSTENTIONS

(Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART) Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20141120-DELIB20141106- DE Date de télétransmission : 20/11/2014 Date de réception préfecture : 20/11/2014
--

Adopte l'exposé qui précède,

Prend acte du bilan de réalisation de l'AP/CP de la Bourrasque,

Décide de clôturer l'Autorisation de Programme de la Bourrasque sur le budget de l'Assainissement.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY